core. Nous affirmons qu'il n'y a rien de vrai dans ces assertions et nous comptons sur le bon sens public pour en faire justice. Ce qui est vrai, c'est que nous sommes tous convaincus de l'immense utilité de l'institution que nous cherchons à fonder; tous, nous croyons qu'une association intime de tous les intérêts industriels et commerciaux, doit avoir les plus heureux résultats pour l'avenir de notre cité, et qu'en créant un centre d'action fort et puissant, nous décuplerons nos forces pour lutter contre les crises incessantes dont notre industrie se trouve menacée.

« Nous faisons appel à l'esprit éclairé de nos concitoyens, nous les engageons à étouffer les sentiments de crainte et de mesquine jalousie qui peuvent encore les retenir et à se joindre franchement à nous, pour fonder d'une manière solide et durable, l'Association de l'Industrie et du Commerce des Tissus de Roubaix.

« Déjà près de 150 maisons ont adhéré à nos projets de Statuts; un grand nombre, faute de temps, n'ont pas encore pu être sollicitées; le succès de notre œuvre n'est donc plus douteux, et la Chambre syndicale sortira triomphante des épreuves réservées à toutes les innovations.

« Recevez nos sincères salutations.

« *Les promoteurs de la Chambre syndicale* :

« DILLIES, aîné.
« DESROUSSEAUX-DEFRENNE
« RICHARD DESROUSSEAUX.
« T. DEWITTE.
« CH. DAUDET.
« LÉON FRASEZ.
« BARON MIMEREL.
« FRANÇOIS ROUSSEL.
« CHARLES ROUSSEL.
« P. RICHARD.
« SIGEN ACHILLE.
« A. TALON.
« E. VOUZELLE.
« REBEILLÉ, absent. »

Au dernier moment, nous recevons de M. L. Eeckman une note ainsi conçue :

« A la note que j'ai remise ce matin à Messieurs les promoteurs de l'Association syndicale, je dois ajouter, que mon intervention en cette affaire a été officieuse en vue de concilier les parties, mais non officielle comme mandataire de l'Administration municipale.

« Roubaix, le 9 janvier 1869.

« L. EECKMAN.

Un dernier avis rappelant la désignation des monnaies soumises à la démonétisation, et qui ont cessé d'être admises dans les caisses de l'Etat à partir du 1er janvier 1869, nous paraît devoir être utile à nos lecteurs :

Monnaies françoises. — Toutes les pièces de 2 fr., 1 fr., 50 c. et 20 c. qui portent un millésime antérieur à 1864.

Monnaies belges. — Toutes les pièces à l'effigie de Léopold Ier.

Monnaies italiennes. — Toutes les pièces frappées à l'un des Etats qui composent le royaume actuel d'Italie, et portant un millésime antérieur à 1863.

Monnaies suisses. — Les pièces de 2 fr. et de 50 c. au millésime de 1850 et 1851.

A partir du 1er janvier 1869, les seules pièces qui auront un cours légal sont :

France. — Les pièces frappées depuis 1864 (laurées).

Etats Pontificaux. — Les pièces de Pie IX.

Belgique. — Les pièces de Léopold II.

Italie. — Les pièces frappées depuis 1863.

Suisse. — Les pièces frappées depuis 1860.

Les pièces de toutes les autres nations n'ont pas cours légal en France et doivent être refusées.

Toutefois, aux termes d'une nouvelle décision, les pièces démonétisées seront reçues pendant deux mois encore dans les caisses publiques, Trésor, contributions, tabacs et poste.

Lundi dernier, M. Ernest Pinard, avocat au barreau de Paris, ex-ministre de l'intérieur, assistait à Douai à un bal donné par M. le procureur-général Morcreite.

M. E. Pinard a été, nous dit-on, fort entouré et courtisé.

Le bruit courait hier en ville qu'un accident arrivé sur la voie de fer de Roubaix à Lille avait causé des retards dans l'arrivée et le départ des trains. L'accident était de peu de gravité. Un seul d'un wagon de marchand se s'était brisé et le wagon, en tombant, avait encombré la voie. Le déblaiement dura quelques heures, et pendant ce temps le service fut forcément interrompu.

Hier matin, un ouvrier charpentier travaillant rue St-Jean, est tombé d'une palissade et s'est tué dans sa chute.

Un porte-monnaie contenant une somme assez importante, et un parapluie oubliés dans un magasin de la ville, ont été déposés au bureau central de police à la disposition de leurs propriétaires.

Ville de Roubaix.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 13 janvier, à 8 h. 1/4 du soir.

1° De l'orgue. Des vibrations des cordes. Du violon. Du diapason.
2° Recettes : 1° Préparation du Gérat; 2° Préparation d'un excellent savon pour nettoyer les mains.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

L'ouverture des salons de restaurant de l'HÔTEL FERRAILLE nous fournit l'occasion de constater dès les premiers jours, le succès de cette utile création. L'HÔTEL FERRAILLE, on le sait, est tenu sur un excellent pied; les ressources qu'offraient tout naturellement un nombreux personnel, devaient assurer le service d'un restaurant. De là, l'idée de procurer aux nombreux voyageurs qui viennent à Roubaix la facilité de prendre des repas aux heures qui leur seraient convenables. Cette excellente idée a été réalisée par M. Gustave Ferraille et nous ne pouvons que l'en féliciter. Toutes les mesures prises pour assurer l'exactitude et la célérité du service ont déjà reçu l'approbation d'une clientèle qui va s'augmentant chaque jour.

Si nous parlions de la disposition intérieure de la salle du restaurant, nous pourrions affirmer que c'est une merveille de bon goût. En effet, il est impossible d'imaginer un ensemble plus complet sous le rapport de l'ornementation et du confort. M. Auguste Delesalle, qui a été chargé de la partie décorative, a droit à des éloges sans réserve. — Les meubles et tentures de M. Jules Delissalde, ses bronzes sculptés, ses lambrequins, ses moulures ont une mention toute particulière. — Deux grands lustres, modèles remarquables, fournis par M. Bonnave-Delannoy éclairent parfaitement la salle et permettent de saisir tous les détails. — Les plafonds sont l'œuvre de M. Clety, peintre-décorateur; il est à dire qu'ils ont été exécutés avec un véritable talent.

FAITS DIVERS

— Il existe sur le pavé de Londres cent mille enfants privés de soins paternels, presque tous entièrement livrés à eux-mêmes, sont généralement sans aucune instruction, et c'est parmi eux surtout que se recrutent les bandes de malfaiteurs.

— On nous raconte un trait de charlatanisme qui, s'il n'est pas vrai, est du moins fort ingénieusement imaginé.

C'était jour de foire et marché dans une petite ville limitrophe du département du Var. Une foule compacte entourait une splendide voiture toute reluisante de cuivres dorés, attelée de deux fringants coursiers gris-pommelé, flanquée de laquais en livrée chamarrée; sur monice de musiciens non moins galonnés. Sur le siège, debout, pérorait un gentelam élégamment vêtu, qui arrachait les dents gratis, et débitait pour un franc une panacée universelle mise en bouteilles.

La vente, assez fructueuse d'abord, commençait à languir, quand tout à coup un galop retentit, un cri se fait entendre : « Place! place! » La foule docile entr'ouvre ses rangs, et un cavalier tout couvert de poussière et de sueur, présente au charlatan un pli immense constellé de cachets du plus beau rouge.

Fontanarose prend ce pli, le tourne, le regarde, et, apercevant des armoiries royales, simule la plus grande surprise. L'enveloppe est enfin brisée, le charlatan en retire une feuille toute dorée et annonce pompeusement à ses auditeurs que la reine douairière de Prusse le mande immédiatement à Nice, pour qu'il la soulage d'une pressante douleur. Puis, comme s'il prenait tout à coup un grand parti, il donne au cavalier un généreux pourboire, jette dédaigneusement de côté le message royal, et crie à la foule ébahie : « Le peuple d'abord, les souverains ensuite! »

Cela dit, il ne met de plus belle à arracher des dents plébéiennes, et à vendre des fioles d'elixir. Nous laissons à penser si la recette fut abondante.

EMPRUNT
DE LA
VILLE DE MADRID

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

A 425,000 OBLIGATIONS
de 100 fr. chacune

ÉMISES PAR LA

VILLE DE MADRID

En vertu des délibérations municipales du 27 décembre 1862 approuvées par décret gouvernemental.

Cet emprunt est GARANTI *par les recettes directes et indirectes de la Ville et par ses biens communaux.*

Les obligations rapportent **3 francs d'intérêt** annuel, payables annuellement; elles sont **remboursables au pair** ou **avec primes** de **100,000, 70,000 50,000, 40,000** fr., etc., etc., au moyen de **150 tirages au sort,** dont le **premier** aura lieu le **15 février prochain;** les tirages ultérieurs se feront les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

La Ville de Madrid **garantit** son emprunt **exempt de tous impôts présents et futurs; le paiement** des intérêts des primes et des remboursements se fera **en or,** à **Paris, Lyon, Marseille,** etc.

Le **prix des obligations** est payable comme suit :

1o fr. » en souscrivant.
1o » lors de la répartition, contre remise du titre provisoire.
1o » du 15 au 25 mars 1869.
1o » du 15 au 25 juin 1869.
1o » du 15 au 25 septembre 1869.
8 90 (1 fr. 10 d'intérêts déduits) du 15 au 25 décembre 1869.

Soit **58 fr. 90** en total à verser contre remise du titre définitif, avec jouissance du 1er janvier prochain.

Il sera **bonifié** un intérêt de 5 p. 100 l'an sur les versements faits par anticipation. **La libération** au moment de la répartition se fera **par 57 francs** (versement de souscription compris) contre remise d'un titre avec jouissance au 1er janvier prochain.

Ainsi, **les capitaux placés dans cet emprunt** jouissent de **5 p. 100 d'intérêt;** ils sont assurés, par le remboursement des obligations à **100 fr., d'une plus-value de 66 p. 100,** et, en outre, ils participent à **150 tirages** avec primes dont le total dépasse **10 millions.**

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

les **Lundi 11, mardi 12, mercredi 13, jeudi 14** et **vendredi 15 janvier courant :**

A Madrid, à **l'Hôtel-de-Ville** et à la **Banque d'Espagne;**

A Paris, au **Crédit lyonnais,** boulevard des Capucines, 6, où l'on trouvera le prospectus détaillé.

Elle sera ouverte aussi en Italie, Suisse, Allemagne, Hollande, etc., etc.

Envoyer le montant du premier versement par mandats, chèques ou billets de banque sous pli chargé, ou verser aux succursales de la Banque de France, au crédit du Crédit Lyonnais.

Si le nombre des obligations souscrites dépasse 425,000. Les demandes seront réduites proportionnellement. 8523

VARIÉTÉS

Les conférences de Notre-Dame.

5me CONFÉRENCE. — *27 Décembre 1868.*

L'ÉGLISE DES JUIFS DANS SON RAPPORT AVEC L'ÉGLISE DES CHRÉTIENS.

L'église des Juifs présente deux aspects bien différents selon qu'on la regarde du côté de la vie nationale de ce peuple, ou du côté de la vie religieuse de l'humanité. Au premier point de vue elle n'est qu'une église nationale, modèle accompli des églises particulières. Au second point de vue, elle s'élargit aux proportions du genre humain lui-même; elle porte dans ses flancs le germe de l'Eglise catholique. C'est en elle qu'on trouve les origines du christianisme actuel : parler du judaïsme, c'est donc parler de l'Eglise et en parler d'une manière éminemment utile.

Il ne faut point objecter le caractère étroit et *séparatiste* des Juifs pour l'opposer au caractère tout différent de l'Eglise, *l'unice salité.* Sans doute ce peuple, dans son petit pays s'isolait des autres nations et se préservait de toute alliance avec elles; mais sous les formes de sa religion si étroitement et si exclusivement nationale, se révèlent cependant les éléments constitutifs du christianisme, le *dogme,* la *morale,* le *culte* identiques pour le fond dans l'église judaïque et dans l'église chrétienne.

Le *dogme* se résume dans l'idée de Dieu et dans l'idée du *Messie.* Il ne sera question aujourd'hui que de la première de ces idées. C'est dans le sein de la race juive que se sont accomplis les développements successifs de l'idée de Dieu. Pour les patriarches, Dieu est Elohim, c'est-à-dire le Puissant et le Maître. Il se révèle à eux dans son rapport extérieur avec le monde comme créateur et providence. Pour Moïse et les prophètes, il est Jéhovah, c'est-à-dire l'Etre des êtres, l'Etre absolu. Il se révèle dans ce qu'il est en lui-même : « Je suis celui qui suis. » Définition sublime que l'homme n'a point faite, qu'il ose à peine commenter, et que toutes les écoles des sages emprunteront à l'écho sacré du désert! Avec les apôtres et l'Evangile, l'idée de Dieu se manifeste pleine et entière, et dans une lumière plus vive et plus éclatante.

C'est donc des Juifs que l'humanité a reçu dans le christianisme l'idée complète du Dieu vivant; et n'eut-elle reçu d'eux que cela, elle leur devrait une reconnaissance éternelle. Mais l'idée de Dieu n'est pas tout; avec elle et avec tout l'ensemble dogmatique qu'elle engendre et résume, il faut encore à l'homme la *morale.* La loi que les Juifs nous ont donnée, la loi que nous gardons pour la leur remettre un jour, c'est la loi du Décalogue, loi grande, sainte, majestueuse comme Jéhovah, loi universelle qui n'avait jamais été atteinte par les législations philosophiques ou religieuses de l'antiquité. La morale de l'humanité c'est celle qui a été élaborée dans le code juif, c'est celle qui a été écrite par Moïse, commentée magnifiquement par les prophètes. Voilà notre morale; voilà la morale éternelle.

Qu'on ne nous dise pas que la morale varie avec les individus, et plus encore avec les races et avec les siècles. Non, la morale ne varie pas; elle est immuable comme Dieu, inflexible comme la conscience. Elle ne varie pas plus que Dieu dans les hauteurs du ciel, pas plus que la conscience dans les profondeurs de l'âme humaine. Elle est immuable; les vieux commandements du Sinaï sont à jamais la règle des peuples, des familles et des individus. L'Evangile du Christ, et de ses apôtres n'a fait que l'éclairer davantage; en écarter toutes les ombres, surtout celle du pharisaïsme; et en vengeant la morale contre les pharisiens, l'Evangile a vengé le judaïsme dont ils étaient les corrupteurs.

Je conclus, Messieurs, que notre morale est la morale des Juifs, comme leur dogme est notre dogme. Et par conséquent, lorsque je parle de la synagogue, je parle de notre religion, je parle de notre Eglise. Quand je m'asseois avec les patriarches et les prophètes, je m'asseois avec mes instituteurs, mes maîtres, mes devanciers dans le Christ! J'ai donc raison de dire avec saint Augustin que le christianisme est un judaïsme accompli, comme le judaïsme était un christianisme commencé : *Vetus testamentum est occultatio novi, et novum revelatio veteris.*

Le culte est le nœud vivant de la morale et du dogme, le complet et suprême épanouissement de l'idée religieuse dans l'âme humaine et de l'âme religieuse devant Dieu. Et toutefois c'est la partie la plus variable de la religion. On sait quelles variétés il a revêtues et il offre encore dans l'Eglise catholique elle-même. On s'explique donc que les *cérémonies* de l'église juive ne soient point toutes passées dans l'église chrétienne. Mais un grand nombre d'entre elles s'y sont perpétuées et l'enfant d'Israël ne se sentirait pas assurément trop dépaysé, s'il consentait à s'asseoir et à regarder dans nos temples. Il y reverrait, étonné et ravi, ce qu'il croyait enseveli et perdu sous les ruines de Sion : les chandeliers d'or aux mystiques lumières, la lampe inextinguible attestant la présence de Jéhovah, les encensoirs fumants, les instruments de musique, les cantiques, et ces marches rythmiques de nos processions qui rappellent les danses sacrées devant l'Arche. Il y retrouverait, avec les chantres sans nombre, les lévites couverts de longues robes de lin et les prêtres dans leurs vêtements éclatants debout autour de l'autel.

De ces cérémonies si variées et si riches du culte hébraïque, les unes ont disparu, il est vrai, les autres sont demeurées dans le culte catholique; mais de toutes on peut dire néanmoins qu'elles se sont survécu dans ce culte, pleines d'une vie nouvelle, car toutes étaient symboliques, toutes étaient figuratives du culte à venir de l'humanité chrétienne.

Mais si grandes que soient les cérémonies elles ne sont que le vêtement extérieur du culte : le corps n'est pas là et l'âme moins encore. Le corps du culte, c'est le *sacrifice*; l'âme du culte, c'est la *prière.* Or, c'est ici que la similitude, je dirai plus, l'identité spirituelle devient plus frappante.

L'origine du culte chrétien au point de vue du sacrifice, c'est le sacrifice sanglant du judaïsme.

Oh! quelle odeur de sang dans le temple de Jérusalem! C'est le culte et c'est l'expiation du péché par le sang; c'est la réconciliation de l'homme avec Dieu par le sang.

O plaines de Basan, ô larges pâturages de Galaad, ô montagnes fertiles de la Judée que de troupeaux vous nourrissez! Mais vos agneaux, vos taureaux abondants n'étaient pas seulement pour la prospérité des familles; chaque année, on les menait par milliers au temple de Jérusalem; on les entraînait mugissants à cet autel d'airain dont la soif inextinguible demandait toujours du sang. Les prêtres occupés pour ainsi dire exclusivement à cet immolation sacrée, levaient le glaive, le plongeaient, le retiraient fumant des entrailles de ces victimes. Le sang coulait par torrents dans les rigoles creusées autour de l'autel. Mais jamais ne jaillissait le ruisseau sacré qui devait laver le monde! Le prophète qui était le prêtre de l'esprit, dominant de la hauteur du pur mosaïsme ces prêtres de la matière, le prophète leur disait au nom de Jéhovah : « Assez, je suis rassasié de vos sacrifices! Est ce que je mangerai la chair de vos taureaux? Est-ce que je boirai le sang de vos agneaux? Je suis rassasié. » Il y avait donc autre chose que ce sang; le prophète le savait: il le disait dans un langage intrépide et les prêtres l'écoutaient.

Qui donc ce qui lavera le péché? Ah! nous ne sommes plus la péché aujourd'hui! Nous ne sentons plus la nécessité de l'expier! Vous vous rappelez, Messieurs, l'héroïne du drame de Shakespeare, qui, seulement dans la nuit, regarde sa main trempée dans le sang de l'innocent et qui s'écrie : « Le sang, qui le lavera? il me fait sortir les yeux de la tête; toute la mer y passerait sans laver la tache de ma main! » C'est le sang qui lave le sang! C'est le sang d'un Dieu qui seul peut laver le péché! C'est l'odeur du sang divin qui seul, comme un parfum peut enlever toutes les souillures, racheter tous les crimes!

Voilà le sang véritable! Voilà le ruisseau sacré qui a baigné les âmes! Voilà le culte de la synagogue ramené à sa véritable idée! Jesus par son sang a enlevé tous nos opprobres. Le culte du sang, l'expiation par le sang, voilà ce qui fait le chrétien!

Mais si élevé que soit le sacrifice au-dessus des cérémonies, il lui faut une âme, une voix qui l'interprète; cette voix, c'est la *prière.* Or, la prière de l'église des Juifs, ce sont les *psaumes.*

Peuple étrange! Un jour, s'est rencontré dans son sein un homme qui l'a résumé tout entier avec ses défauts et ses qualités, homme plus étonnant que ce peuple lui-même, David! Nature essentiellement religieuse comme la nature juive et comme la nature juive aussi ardemment, profondément passionnée; jeté dans la vie comme un drame, à travers les aventures du soldat et les extases du prophète, sous les coups si divers et pourtant si harmonieux de l'existence humaine d'une part, et de l'inspiration surnaturelle de l'autre. David a résumé comme une harpe; et de la corde de son âme tantôt tordue par la douleur tantôt frémissante dans les joies et les douceurs; de son cœur ouvert tour à tour du côté de la terre et du côté du ciel; de la poitrine de l'amant adultère et sanglant de Bethsabée femme d'Uric; de la poitrine humiliée et repentante et sanctifiée de l'ancêtre de Jesus-Christ, il s'est échappé des cris, oh! Messieurs, des cris auxquels rien ne ressemble dans l'âme humaine et auxquels cependant tout ce qui est dans l'âme humaine aboutit!

Ce sont les psaumes immortels de David qui sont la prière des Juifs par excellence et qui encore aujourd'hui sont chantés en tous lieux par tous les peuples chrétiens.

Souvenons nous donc d'Israël et de Sion, Messieurs, et pour résumer Israël et Sion dans une institution éminemment pratique, souvenons-nous de la Bible! Israël, ce ne sont plus les tentes de Sion, ce ne sont pas les tabernacles du désert, ce ne sont pas les temples de Salomon ou de Zorobabel; tout cela a disparu. Ce qui fait qu'Israël dure c'est son Dieu et sa Bible. Israël s'est corporifié dans sa Bible, c'est lui qui l'a écrite tout entière, et c'est sa gloire par dessus tout, dit saint Paul. Lisons donc la Bible.... et tandis que le rationalisme, cette puissance moderne, au fond des écoles de l'Allemagne, commence à pénétrer le livre en dehors de l'Eglise et de l'esprit qui l'a inspiré, par conséquent à le transformer en un poison des plus actifs et des plus redoutables, *corruptio optimi pessima*; tandis que le rationalisme fait cette œuvre savante et mauvaise, nous fermons le livre, ou plutôt nous ne l'ouvrons pas, nous n'y cherchons pas remède!

Levons-nous donc, Eglise chrétienne, levons-nous tout entière! Prenons le livre de la main divine qui nous le tend, méditons-le avec notre intelligence, dévorons-le dans l'amour et dans le cœur, et alors nous serons maîtres du monde; nous parlerons aux enfants de l'idolâtrie; le monde nous écoutera parce que nos lèvres ne serons plus à nous, *labia nostra à nobis sunt,* mais à Dieu! les lèvres de l'âme chrétienne sont à la parole de Jéhovah, et c'est cette parole qu'elles doivent répéter!

HENRY ROBERTI.

THÉATRE DE ROUBAIX

Dimanche 10 et lundi 11 janvier.

VILLEFORT ou la Vengeance d'Edmond Dantès, drame en cinq actes et neuf tableaux.

Les bureaux s'ouvriront à 5 h. 3/4; on commencera à 6 h. 1/4.

COURS DES HUILES du 7 Janvier.

	HUILES l'hectolitre	GRAINES l'hectolitre	TOURTEAUX l'hectolitre
Colza	» » » » » »	24 » » 27 50	15 50 16 00
—épur. q.	» » » » » »	» » » » » »	» » » » 56
Œillette b. g.	» » » » » »	32 » » 37 » »	14 50 15 » 0
— rousse.	» » » » » »	» » » » » »	» » » » »
Cameline.	» » » » » »	18 » » 21 » »	15 » » » »
Chanvre...	» » » » » »	15 » » 15 50	12 50 14 » »
Lin du p.	74 » » » »	28 50 31 50	23 » » 29 » »
Linet gr.	» » » » » »	26 » » 30 » »	25 » » 27 » »

COURS DE LA BOURSE
Du 9 Janvier 1868.

Cours de ce jour			Cours p. décédent
3o/o.....	70 40	— 3o/o	70 25
4o/o.....	102 25	— 4o/o	102 25

EN VENTE
A LA LIBRAIRIE J. REBOUX

ANNUAIRE
de l'arrondissement de Lille,
PAR RAVET-ANCEAU.

CALENDRIERS
ALMANACHS

FLIPO-MEURISSE,
Rue de la Fosse-aux-Chênes,
VERRE A VITRES
Gros et Détail.
Aux conditions des Verreries.

ANNONCES

Etude de Maître DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.

Roubaix, Croix, Wasquehal, Wattrelos, Flers et Leers.

A LOUER

pour 3, 6 ou 9 ans, à partir du 1er Janvier 1869,

LES TERRAINS

En matière d'herbage, de labour, de dépôts de matériaux et autres, le tout d'une superficie de **22 hectares 21 ares 17 centiares,** dépendant du canal de Roubaix, depuis l'écluse de Wasquehal jusqu'à la frontière de Belgique, divisés en douze occupations.

Le droit de Chasse

De l'écluse de Wasquehal à l'entrée du souterrain et de la Barque d'Or à la frontière de Belgique.

Et le droit de Pêche

Aussi de l'écluse de Wasquehal au souterrain et de la Barque d'Or à la frontière.

L'an 1869, lundi 18 janvier, à deux heures de relevée, Maître Duthoit, notaire à Roubaix, procédera publiquement en l'une des salles de la Mairie de Roubaix à cette location. 8527